

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Rapport annuel 2009-2010

Avant-propos

Je suis heureuse de vous présenter le troisième rapport annuel du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce fonds a été mis en place le 1^{er} juin 2007, et le présent rapport annuel fait ressortir les résultats de l'exercice financier 2009-2010. Le bénéficiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

L'accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité constitue un défi pour de nombreux parents au Nouveau-Brunswick. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants agit sur trois fronts pour rendre ces services plus accessibles aux familles néo-brunswickoises. Premièrement, en appuyant l'élaboration d'un programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il prend des mesures pour que tous les enfants âgés de moins de cinq ans bénéficient d'un apprentissage uniforme et centré sur les enfants dans les installations de garderies agréées de la province.

Deuxièmement, le Fonds en fiducie offre un soutien au personnel de garderie qui suit des cours dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick en vue d'obtenir le certificat en éducation de la petite enfance ou le « *Early Childhood and Education Advocacy and Leadership Diploma* » était offert durant l'année 2009-2010 par le *New Brunswick Community College*. La recherche souligne que la formation est un facteur essentiel de la qualité de l'apprentissage et de la garde dans les installations de garderies.

Le soutien à la formation du personnel témoigne de la volonté du Comité de créer le meilleur milieu et les meilleures possibilités d'apprentissage possible pour les enfants qui fréquentent nos garderies et les personnes chargées de leur garde.

Troisièmement, le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à faire face à un besoin accru de garderies et des espaces dans des installations de garderies. En particulier, nous avons besoin des espaces dans des installations de garderies dans les collectivités rurales, de d'espace en dehors des heures normales et des espaces pour nourrissons. L'argent du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants cible ces priorités en aidant les installations de garderies actuelles à créer des d'espaces additionnelles pour répondre à ces besoins particuliers.

Le Comité des projets a été très occupé cette année et il se réjouit à l'idée de continuer à appuyer le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans ses efforts pour s'occuper des plus jeunes citoyens du Nouveau-Brunswick et entamer leur éducation.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants inc,


Georgie M. Day

Table des matières

Introduction	3
Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	4
Aide à la formation pour le personnel de garderie	5
Financement pour la création de nouvelles espaces dans des installations de garderies	6
Sommaire des dépenses	7



Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le but de promouvoir l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, d'appuyer la formation des parents et leur participation au marché du travail et d'aider les parents à prendre soin de leurs enfants en améliorant les programmes et les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est bénéficiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et a la responsabilité de verser les fonds en fiducie aux responsables de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, aux établissements d'enseignement postsecondaire agréés et aux personnes qui travaillent actuellement dans une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick pour des projets approuvés se rapportant à ce qui suit :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- la formation du personnel de garderie;
- la création de nouvelles espaces en région rurale, pour les nourrissons et pour les parents ayant besoin de services en dehors des heures normales.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est constitué d'au moins trois membres ayant un mandat fixe de trois ans, renouvelable une seule fois. Le comité est actuellement composé de :

- Georgie Day, présidente;
- Susan McGibbon, vice-présidente;
- Wendy McLeod-MacKnight, secrétaire-trésorière;
- Marie-Josée Paulin, administratrice.

Le montant initial alloué au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en juin 2007 était de 8 millions de dollars. En mars 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé un montant additionnel de 5,7 millions de dollars pour appuyer la création de nouvelles espaces dans des installations de garderies et les possibilités de formation pour le personnel.



Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les programmes d'études ou curriculum de haute qualité sont un facteur déterminant de la qualité des possibilités d'apprentissage et de garde offertes aux jeunes enfants. Ils encouragent l'exploration et le jeu, en plus de favoriser le développement général des enfants. Ils tiennent compte des différents intérêts et aptitudes des enfants et misent sur leurs points forts. Ils peuvent aussi les aider à réussir la transition au système scolaire.

Compte tenu des nombreux avantages que présentent les programmes de grande qualité, des fonds ont été mis à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire reconnus du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'études francophone et anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La phase de mise en œuvre inclut la formation de tout le personnel de garderie pour s'assurer qu'il utilise le nouveau programme d'études de façon efficace.

L'élaboration et la mise en œuvre du programme d'études anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont été confiées à l'Université du Nouveau-Brunswick, tandis que le volet francophone a été confié à l'Université de Moncton. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a versé 3,2 millions de dollars pour l'élaboration des programmes d'études et la formation du personnel de garderie francophone et anglophone.

Soutien continu du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en 2009-2010

- En plus d'appuyer la préparation des curriculum, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a assuré la rémunération des employés de garderie pendant qu'ils suivaient la formation. Ce programme est administré par Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick (SEPENB). En 2009-2010, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a contribué 492 000 \$ en vue de continuer à appuyer cette initiative qui a été mise en œuvre en 2008-2009.
- Le financement a été fourni aux installations de garderies en vue d'aider à couvrir les coûts rattachés à la participation à la conférence *Entrelacer nos ressources* qui a eu lieu en 2009 à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agissait d'une dépense unique en raison des modifications apportées aux autres fonds destinés au perfectionnement professionnel provenant d'autres sources.
- Les installations de garderies agréées pouvaient présenter une demande de subvention pour matériel éducatif, qui représentait 50 \$ par espace pour les enfants de moins de cinq ans en vue de contribuer à l'achat de nouveaux articles qui appuient directement le nouveau programme.
- En vue d'assurer la mise en œuvre continue pour les curriculum, le Comité a fourni des fonds aux intervenants pour donner la formation sur le programme, élaborer les documents à l'appui et continuer d'autres possibilités de perfectionnement professionnel qui vont de pair avec le programme.

Aide à la formation pour le personnel de garderie

La formation du personnel de garderie en matière de développement de l'enfant et d'éducation de la petite enfance est un facteur déterminant de la qualité des services de garde offerts aux enfants. Le personnel de garderie doit être chaleureux et affectueux avec les enfants, mais il doit aussi avoir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour stimuler leur développement général.

En vue d'accroître le nombre de travailleurs en garderie qui ont une formation en éducation de la petite enfance (EPE), des fonds sont mis à la disposition des personnes qui travaillent dans une installation de garderie agréée afin de les aider à obtenir un certificat en EPE auprès d'un établissement reconnu du Nouveau-Brunswick ou le « *Early Childhood and Education Advocacy and Leadership Diploma* »* auprès du « *New Brunswick Community College (NBCC)* ».

Une aide financière maximale de **3 000 \$ par personne** est offerte :

- a) au personnel de garderie qui n'est pas encore titulaire d'un certificat en EPE ou le « *Early Childhood and Education Advocacy and Leadership Diploma* »* et qui suit à temps partiel, dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick, des cours qui font partie du programme d'études menant au certificat en EPE.
- b) au personnel de garderie qui a obtenu le certificat en EPE ou le « *Early Childhood and Education Advocacy and Leadership Diploma* »* auprès d'un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick et qui travaille dans une installation de garderie agréée.

L'aide financière prend la forme d'un remboursement effectué dès la présentation d'une preuve que le programme ou le certificat admissible a été terminé avec succès. Les cours doivent avoir été terminés après le 1^{er} janvier 2007, et seuls les droits de scolarité peuvent être remboursés. Le montant de l'aide financière prendra en compte les autres sources de financement du demandeur.

Jusqu'à présent, 227 employés des installations de garderies ont obtenu un remboursement des droits de scolarité pour leurs cours menant au certificat en EPE. Un montant de 548 491 \$ a été versé aux candidats admissibles.

Pour obtenir d'autres renseignements au sujet de l'admissibilité, veuillez consulter les lignes directrices du programme à l'adresse suivante :

<http://www.gnb.ca/0017/ELCC/trustfundindex-f.asp>.

* Le diplôme « *Early Childhood and Education Advocacy and Leadership Diploma* » était offert durant l'année 2009-2010 en anglais seulement par le *New Brunswick Community College (NBCC)*.



Financement pour la création de nouvelles espaces en garderie

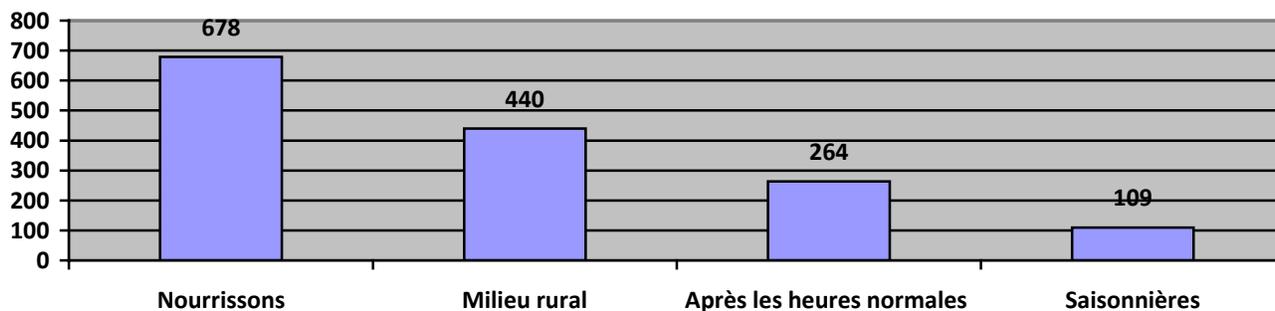
De nombreuses familles ont de la difficulté à trouver des services de garderie réglementés dans les régions rurales ou pour les enfants âgés de moins de deux ans. Les parents qui font du travail par quart ont également de la difficulté à trouver des services de garde réglementés pour leurs enfants en dehors des heures normales, par exemple le soir et la fin de semaine.

Une des priorités clés du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est d'améliorer la disponibilité de ce genre d'espaces dans les installations de garderies. À cette fin, il offre aux installations de garderies agréées un financement d'incitation unique qui est décrit ci-dessous :

Type d'installation :	Nourrissons (par espace)	Régions rurales (par installation)	En dehors des heures normales (par installation)	Saisonnnières (par installation)
<i>Foyers-garderies de type communautaire</i>	2 500 \$	3 000 \$ (au moins trois nouvelles espaces)	5 000 \$ (au moins trois nouvelles espaces)	3 000 \$ (au moins trois nouvelles espaces)
<i>Garderies</i>	2 500 \$	5 000 \$ (au moins cinq nouvelles espaces)	7 500 \$ (au moins huit nouvelles espaces)	5 000 \$ (au moins cinq nouvelles espaces)

Depuis son instauration, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a reçu 197 demandes de financement pour de nouvelles espaces en garderie. Les demandes provenaient d'installations nouvelles ou d'installations existantes qui cherchent à augmenter leur nombre d'espaces maximum. Nous avons approuvé 172 demandes et nous avons fourni 2 496 000 \$ en financement, dont 2 427 000 \$ qui ont été versés aux installations de garderies. Le tableau ci-après montre la répartition d'espaces financées en date du 31 mars 2010.

Espaces financées par catégorie



Sommaires des dépenses

Sommaire des dépenses en date du 31 mars 2010 :

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Curriculum éducatif pour la petite enfance / Early Learning and Child Care Curriculum	0 \$	1 600 000 \$	1 600 000 \$
Aide à la formation pour le personnel de garderie	311 127 \$	237 364 \$	0 \$
Nouvelles espaces en garderie - demandes approuvées	797 500 \$	1 147 750 \$	481 750 \$
Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick (programme de remboursement des salaires)	492 000 \$	738 000 \$	0 \$
Perfectionnement professionnel	755 477 \$	-	-
Entrelacer nos ressources	23 460 \$	-	-
Subvention pour le matériel éducatif	33 361 \$	-	-
Administration	73 011 \$	18 208 \$	21 606 \$
	2 485 936 \$	3 741 322 \$	2 103 356 \$

Il reste à peu près 5,5 millions de dollars pour des investissements continus.

